DÉCLARATION PRÉALABLE
Terrasse non couverte

Je pose une déclaration préalable pour une terrasse non couverte quel que soit le cas dans le périmètre d'un monument historique. Autrement, je pose une déclaration préalable pour une terrasse surélevée à partir de 5 m² jusqu'à 20 m², au-delà je pose un permis de construire.

CERFA n° 16702 construction et travaux non soumis à permis de construire

Téléchargeable sur le site : http://www.service-public.gouv.fr (démarches et outils - formulaires administratifs) . Il permet de compléter le dossier et le déposer en mairie ou l'envoyer en lettre en recommandé avec accusé de réception à la mairie où seront faits les travaux.

Nouveau **Démarche en ligne : Vous pouvez poser votre dossier en ligne,** https://saasweb.oci-urbanisme.fr/NetADS/sve/CCPV30/ lien disponible sur le site de la communauté de communes du pays viganais (service urbanisme).
sur une maison individuelle et/ou annexes)

Délai de droit commun : 1 mois (*2 mois si le terrain se situe en périmètre des monuments historiques*).

Pièces à fournir

DP1 : PLAN DE SITUATION

Il permet de localiser le terrain sur la commune.

Vous pouvez vous procurer la trame sur les sites internet : http://www.cadastre.gouv.fr ou https://www.google.fr/maps

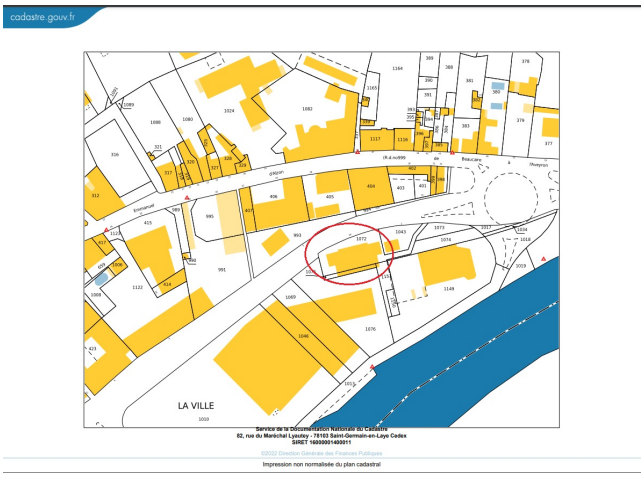

DP2 : PLAN DE MASSE

Matérialise l'emplacement exact du projet par rapport à l'existant et des limites du terrain.
Le plan doit être à l'échelle et faire apparaître les éléments suivants:

- L'orientation,
- La distance des limites séparatives,
- Les bâtiment existants sur le terrain et les distances avec le projet,
- Le tracé des voies de desserte,
- L'implantation du projet,
- Les plantations supprimées et celles ajoutées pour le projet,
- L'indication de l'angle de prise de vue des photo.

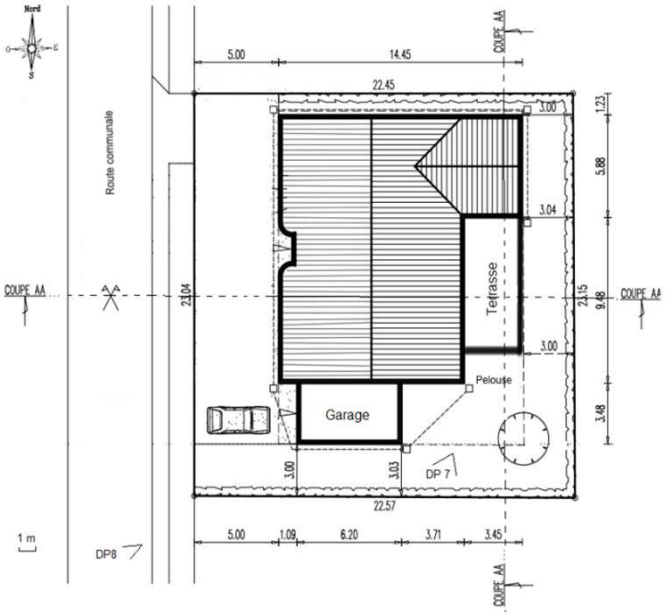

DP3 : PLAN DE COUPE

Le plan de coupe du terrain et de la construction permet de comprendre l'implantation du projet et ses incidences sur le terrain existant avant projet.
Il doit faire apparaître :

- Le profil du terrain avant et après travaux,
- L'implantation de la construction par rapport au profil du terrain,
- Le volume extérieur des constructions.

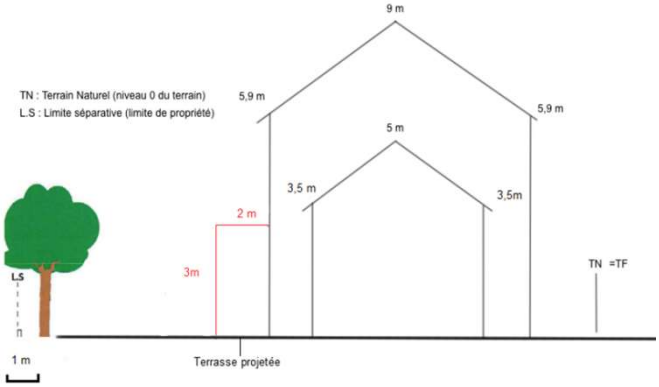

DP4 : PLAN DES FAÇADES ET DES TOITURES

Il permet d'apprécier l'aspect extérieur de la construction.

Il doit comporter l'orientation, l'indication de l'échelle et les éléments de décor.

Il faut joindre les plans de toutes les façades sur lesquelles s'adosse la terrasse.

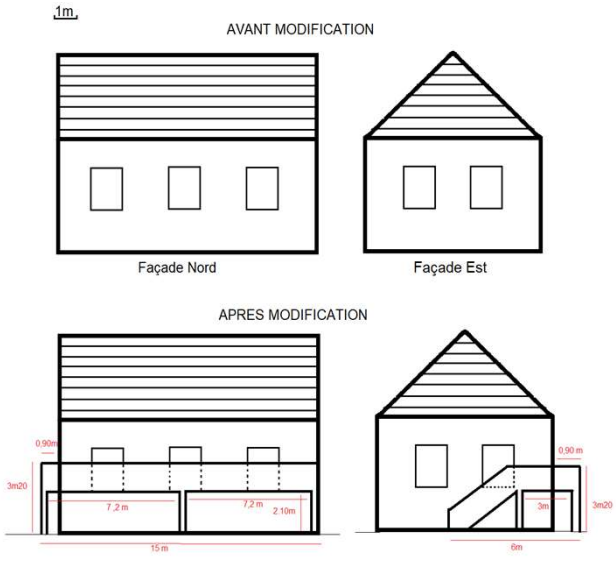

DP5 ET/OU DP6 : REPRÉSENTATION DE L'ASPECT EXTÉRIEUR DE LA CONSTRUCTION SI VOTRE PROJET LE MODIFIE

Fournir également un photomontage (1) : il peut être réalisé à partir d'un assemblage de photographies montrant le site existant et d'une image de synthèse ou à partir d'un calque sur fond de photographie du site existant.

DP7 ET DP8 : PHOTOGRAPHIES DE L'ENVIRONNEMENT PROCHE ET LOINTAIN

Permet de comprendre le fonctionnement de la parcelle et d'apprécier l'intégration du projet sur le terrain.
Il faut intégrer au dossier une ou plusieurs photos avec une vue proche (2) : photo de l'emplacement du projet. Une ou plusieurs photos de loin (3) : photo globale du terrain montrant la ou les constructions existantes et celles potentiellement à proximité.

En cas d'impossibilité de prendre une photo de loin, par manque de recul par exemple, joindre une simple note explicative et justifier qu'aucune photo ne peut être prise de loin.

DP11 : NOTICE EXPLICATIVE

Décrire les travaux prévus (vous pouvez joindre le devis s'il est suffisamment détaillé) et coller vos échantillons de couleurs.

À fournir impérativement si le projet est situé dans un périmètre des Bâtiments de France.

DP 11 - Matériaux utilisés et mode d'exécution des travaux.

Projet :

Construction d'une terrasse attenante à la maison d'habitation

Situation :
La future terrasse de 19 m² sera sur la façade nord de la maison. La cuisine et le séjour donneront accès à cette Terrasse.

Aspect architectural :
Le choix du bois est pris pour son intégration au paysage. Le bois ne sera pas traiter pour le laisser prendre une teinte vert de gris naturelle.

Matériaux :
- Structure en bois
- Le sol : lame, de parquet bois teck clair,
- Garde-corps en bois teck clair.

Mode d'exécution des travaux :
La fabrication et la pose est exécutées par un professionnel (cf devis).